



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service Départemental de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 27 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter de carburants à l'occasion de la nuit de la Saint-Sylvestre

Afin de garantir la sécurité pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, le préfet du Bas-Rhin, par arrêté du 20 décembre 2017, restreint temporairement les conditions de vente, d'achat et de transport des carburants et combustibles.

Ainsi, la distribution, la vente et l'achat de carburants et combustibles au détail, sous forme de bidon, jerrycan ou tout autre récipient transportable, **est interdite du dimanche 31 décembre à 8h00 et jusqu'au lundi 1er janvier 2018 à 6h00 sur l'ensemble du département, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée.**

Plus d'information : en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 20 décembre.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service départemental de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>